COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales

Recommandation de soutien au CNU (15 Juin 2021)

Le Conseil Scientifique de l'InSHS, composé de personnels du CNRS et des universités, réuni le 15 juin 2021, déclare solennellement son attachement et son soutien au Conseil National des Universités (CNU), instance nationale qui est, tout comme le Comité National de la recherche scientifique, garante d'un statut national des recrutements dans l'ESR française.

Un amendement de dernière minute, mettant en cause le rôle du CNU, a été intégré, sans concertation, à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Cette loi met en place de nouvelles dispositions qui suppriment la nécessité de qualification aux fonctions de professeure et professeur des universités pour les maîtres et maîtresses de conférences titulaires et élargit la possibilité de dérogation à la qualification pour les candidats aux fonctions de maître et maîtresse de conférences, réduisant ainsi très significativement la référence à une instance nationale dans le processus de recrutement.

Nous jugeons inacceptable cette atteinte à l'existence d'un statut national d'enseignant-chercheur, indispensable à la garantie d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche d'égale qualité sur l'ensemble du territoire.

Nous exprimons notre confiance dans les travaux menés par les instances nationales que sont le Comité National de la Recherche Scientifique et le CNU.

Nous soutenons les missions nationales du CNU et du Comité National de la recherche scientifique, instances garantes d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité, dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

L'indépendance des chercheurs et des enseignants-chercheurs, protégée par un statut national, et l'assurance de l'exercice des libertés fondamentales au sein de l'Enseignement Supérieur et la Recherche français méritent d'être défendues.

Nathalie VIENNE-GUERRIN
Présidente du Conseil scientifique de l'INSHS

Texte adopté à l'unanimité le 16 juin 2021

Destinataires :

- Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Anne LAUDE, conseillère éducation, enseignement supérieur, recherche et innovation.
- Antoine PETIT, président directeur général du CNRS.
- François-Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS.
- Jacques MADDALUNO, directeur de l'INC, Stéphane BLANC, directeur de l'INEE, Philippe LECHEMINANT, directeur par intérim de l'INP, André LE BIVIC, directeur de l'INSB, Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS, Pascal AUSCHER, directeur de l'INSMI, Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU, Ali CHARARA, directeur de l'INS2I, Reynald PAIN, directeur de l'IN3P3.
- Yaël GROSJEAN, président du CS de l'INSB, Claudine GILBERT, présidente du CS INP, Olivier DRAPIER, président du CS IN2P3, Serge SIMOENS, président du CS INSIS, Beatrice MARTICORENA, présidente du CS INSU, Olivier SANDRE, président du CS INC, présidente du CS INSHS, Rémi CARLES, président du CS INSMI, Isabelle QUEINNEC, présidente du CS INS2I, Patricia GIBERT BRUNET, présidente du CSI INEE.
- Olivier COUTARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Dorothée BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique.
- Dmitry PEAUCELLE, porte-parole de la C3N.
- Les présidentes et présidents de Sections de l'INSHS.